



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4 novembre 2013  
(OR. fr)

15430/13

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2011/0153 (COD)

---

---

CODEC 2398  
COMER 247  
WTO 275  
COWEB 161  
USA 51  
ACP 166  
COEST 337  
NIS 70  
SPG 18  
UD 281  
STIS 4  
DEVGEN 270  
SAN 414

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant certains règlements relatifs à la politique commerciale commune en ce qui concerne l'octroi de pouvoirs délégués et de compétences d'exécution en vue de l'adoption de certaines mesures (**première lecture**)

- Adoption
- a) de la position du Conseil
- b) de l'exposé des motifs du Conseil

---

1. Le 15 juin 2011, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet <sup>1</sup>, fondée sur l'article. 207 du TFUE.

---

<sup>1</sup> doc. 11762/11.

2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 22 novembre 2012 <sup>1</sup>.
  3. Lors de sa 3257ème session du 23 septembre 2013, le Conseil "Agriculture et Pêche" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant le règlement susmentionné<sup>2</sup>.
  4. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 13284/13 et l'exposé des motifs figurant dans le document 13284/13 ADD 1.
- 

---

<sup>1</sup> doc. 16323/12.

<sup>2</sup> En conformité avec la lettre du 11 juillet 2013, adressée par le président de la commission du commerce international du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.